



à AREGENUA sous la *Pax Romana*

Citoyen



Citoyenneté et empire romain

et empire romain à AREGENUA sous la *Pax Romana*

Ce parcours permet une visite thématique des collections permanentes et des sites de Vieux-la-Romaine. Parcours conçu pour le niveau Lycée, programme d'Histoire (l'Empire, la ville, la romanisation) et de Français (lecture, lexique, compréhension, étude de l'image).

L'Empire romain est marqué par une exceptionnelle réussite qui repose sur trois aspects :

- ▶ son étendue : de l'Atlantique à l'Euphrate et de l'Ecosse au Sahara, un vaste territoire où se mêlent des peuples très différents, qui conservent leur originalité, mais, qui progressivement vont être influencés par la vie romaine ;
- ▶ la paix : pendant deux siècles vécurent, sous une autorité unique et dans la paix, des peuples conquis le plus souvent brutalement et contre leur gré, qui n'hésitèrent pas par la suite à prendre les armes pour défendre Rome ;
- ▶ l'intégration des populations : les succès militaires et la politique ne peuvent à eux seuls expliquer la longévité de Rome. La citoyenneté romaine, d'abord privilège rare, puis offerte à tous est un élément essentiel pour expliquer l'intégration réussie au sein de l'Empire.

Aregenua, capitale des Viducasses, ville de la Lyonnaise, est un exemple d'intégration et de romanisation, processus d'assimilation du système politique et social, des coutumes et des différentes formes de culture émanant de Rome.

I. UNE INTÉGRATION SOCIALE ET POLITIQUE

A- La diffusion progressive de la citoyenneté

Le mot citoyen vient du latin *civis*, mot qui n'a pas de féminin! Le citoyen est donc forcément un homme qui se distingue dans la société par le port de la toge (cela lui est exclusivement réservé) et le droit d'avoir trois noms (*tria nomina*): le *praenomen* (le prénom), le *nomen* (le nom) et le *cognomen* (le surnom).

Comment devenir citoyen?

▶ Par la naissance : enfant de citoyen (droit du) ou enfant né à Rome, en Italie ou dans une colonie romaine et de parents libres (droit du......).

► Par l'acquisition

« L'empereur Titus Caesar Vespasianus Auguste,[...] aux vétérans qui ont fait leur service dans la flotte qui est en Egypte, qui ont accompli vingt six années ou plus et ont été démobilisés avec un certificat de bon soldat et dont les noms sont écrits ci-dessous, ainsi qu'à leurs enfants et à leur descendance a donné le droit de cité et le droit de mariage légitime avec les femmes qu'ils pouvaient avoir au moment où le droit de cité leur a été donné, ou, s'ils étaient célibataires, avec celles qu'ils pourraient épouser par la suite, pourvu qu'ils n'en aient qu'une. »

« Que ceux qui ont été créés duumvir, édile ou questeur, conformément à cette loi, soient citoyens romains lorsque, à la fin de l'année, ils abandonneront leur magistrature. Que soient également citoyens romains leurs parents, leurs femmes et leurs enfants nés de mariage légitime, encore sous la puissance paternelle, ainsi que de leurs petits fils et petites filles, nés de leurs fils, encore sous la puissance paternelle; pourvu qu'il n'y ait pas plus de citoyens romains

qu'il est nécessaire de créer de magistrats conformément à cette loi. »

Loi Flavia Salpensis (82 ap. J.-C)

« (Claude) raya de la liste des juges et renvoya à sa condition de pérégrin un personnage de rang équestre qui comptait parmi les notables de la province de Grèce mais qui ignorait la langue latine. »

Suétone, Claude, XVI, 4

À partir de ces documents, dites qui peut accorder la citoyenneté romaine :

Quels sont les 4 critères nécessaires pour obtenir cette citoyenneté ?

.

Deux empereurs vont faire évoluer le droit romain : Claude, en 48 après J.-C. accorde la citoyenneté à toutes personnes exerçant une magistrature et Caracalla en 212 après J.-C. fait de tout homme libre de l'Empire un citoyen romain.

Discours sur l'entrée des Gaulois au sénat romain :

« C'était vraiment une coutume nouvelle lorsque le Divin Auguste¹, mon grand oncle maternel et mon oncle maternel Tibère², voulurent que toute l'élite des colonies et des municipes, d'où qu'ils fussent, c'est-à-dire l'élite des hommes de bien et des hommes riches, entrât dans cette assemblée... Regardez la très remarquable et très puissante colonie des Viennois³, n'y a-t-il pas déjà longtemps⁴ qu'elle donne des Sénateurs à notre assemblée?

Si vous admettez qu'il en est ainsi, que désirez-vous de plus ? Que je vous montre du doigt que le sol même au-delà des frontières de la Province Narbonnaise vous envoie des sénateurs ? Est-ce que vous regrettez de compter des gens de Lyon parmi les membres de notre Ordre ? C'est timidement certes, chers collègues, que je suis sorti des limites provinciales qui vous sont accoutumées. Mais maintenant c'est au grand jour qu'il me faut défendre la cause de la Gaule chevelue. Si l'on considère ... cent années de fidélité inébranlable et une obéissance qui a fait ses preuves dans de nombreuses affaires, alarmantes pour nous. »

Tables claudiennes⁵ (48 ap. J.-C.)

^[1]Auguste : empereur de 27 av. J.-C. à 14 ap. J.-C.

⁽²⁾Tibère : empereur de 14 à 37

[4] longtemps: depuis 14 ap. J.-C.

Rappelant ensuite la guerre des Gaules, Claude ajoute :

« Il n'en est aucun qui ait été liquidé en moins de temps que celle que nous avons faite aux Gaulois. Depuis lors, la paix a été continue et confiante. Désormais mêlés aux nôtres par les mœurs, les métiers, les alliances, qu'ils nous infusent leur or et leurs richesses au lieu de les posséder séparément! Sénateurs, tout usage qui est aujourd'hui considéré comme remontant à la plus haute antiquité a été nouveau un jour : les plébéiens sont devenus magistrats après les patriciens, les Latins après les plébéiens, les autres peuples d'Italie après les Latins. Notre mesure d'aujourd'hui veillera elle aussi, et ce que nous défendons à présent par des exemples, servira aussi d'exemple à son tour. »

Tacite (55-120), Annales

^[3] Viennois : la cité de Vienne comprend le territoire entre Vienne, Genève et Grenoble

⁽⁵⁾ Claude (10 av JC, 54 ap. J.-C., Empereur de 42 à 54)

Dans quelle assemblée Claude veut-il faire entrer les Gaulois?

Quel est l'intérêt pour les Gaulois ?

-

Quels sont les arguments avancés par Claude pour justifier l'extension de la citoyenneté romaine en Gaule, face à un sénat hostile ?

- Arguments financiers :
- Arguments politiques:
- Arguments historiques:

ÉDIT DE CARACALLA (212)

L'empereur César Marc Aurèle Sévère Antonin Auguste¹ a dit :

« Maintenant donc... il vaut mieux, en repoussant les plaintes et les libelles, rechercher comment je peux rendre grâce aux dieux immortels de m'avoir conservé sain et sauf... par une telle victoire. C'est pourquoi je pense pouvoir ainsi magnifiquement et pieusement donner satisfaction à leur majesté, si j'amène au culte des dieux les pérégrins² chaque fois qu'ils entrent au nombre de mes sujets.

Je donne donc à tous les pérégrins qui sont sur la terre le droit de cité romaine (tout genre de cités demeurant), exception faite pour les déditices³. Car il faut que la foule non seulement... tout... mais encore soit englobée par la victoire. En outre, cet édit augmentera la majesté du peuple romain quand sera accordée la même dignité à l'égard des autres pérégrins ... »

^[1] nom pris par Caracalla en devenant empereur

⁽²⁾ habitant de l'empire n'ayant pas la citoyenneté

^[3] déditices : Barbares soumis par la force

Quel est, à partir de 212, le statut des habitants d'Aregenua?

-

Qui restent exclus de la citoyenneté ?

-

_

Cet édit va avoir un effet négatif, lequel?

(Pensez à l'acquisition de la citoyenneté).

_

L'Empire avait toujours connu des distinctions au sein de sa population, certaines catégories étant privilégiées à d'autres. L'Edit de Caracalla va introduire un nouveau rapport entre les citoyens... qu'il va bien falloir distinguer.

Tous citoyens mais pas tous égaux :

« Les fauteurs de sédition ou de tumultes, ou ceux qui excitent le peuple, suivant la qualité de leur dignité, sont mis en croix, ou livrés aux bêtes ou ils sont déportés dans une île. [...]

Ceux qui arrachent ou arasent les bornes ou les arbres marquant des limites, s'ils sont esclaves et qu'ils l'aient fait de leur propre initiative sont condamnés aux mines : s'ils sont humiliores, ils sont condamnés aux travaux publiques ; s'ils sont honestiores, ils sont relégués dans une île après confiscation du tiers, de leur bien ou contraint à l'exil. [...]

Ceux qui violent une vierge, non encore en puissance maritale, s'ils sont humiliores, sont condamnés aux mines ; s'ils sont

honestiores, ils sont relégués dans une île ou contraint à l'exil.[...] Celui qui, en vue de le livrer au stupre ou d'en tirer plus d'argent, a castré ou fait castrer un homme malgré lui, qu'il s'agisse d'un esclave ou d'un homme libre, peut importe, est puni de mort : les honestiores eux sont déportés dans une île après confiscation de leur bien. [...]

Ceux qui auraient immolé un homme, ou fait une offrande de son sang, ceux qui auraient ainsi souillé un lieu consacré ou un temple, sont livrés aux bêtes ou, s'ils sont honestiores, punis de la peine capitale. »

Paul, Sentences, vers 230 ap. J.-C.

Qui sont les humiliores?

-

Qui sont les honestiores?

-

Pourquoi cette distinction exercée au niveau des peines ?

-

B. La diffusion du modèle politique.

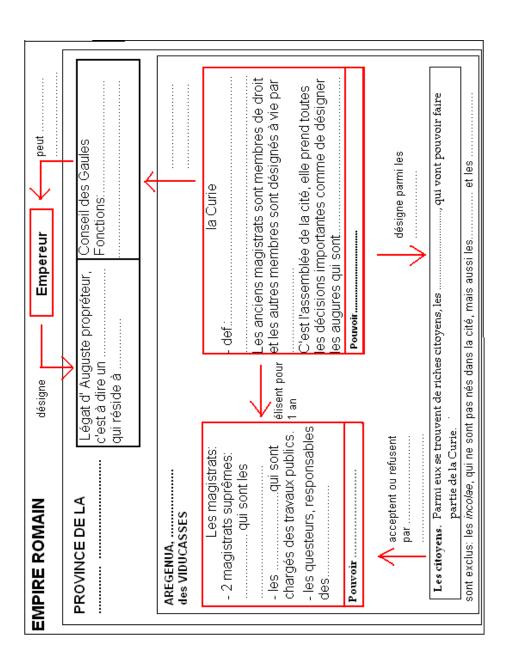
▶ La cité d'Aregenua est la capitale des Viducasses. La vie politique de la cité est calquée sur Rome. L'administration est aux mains des magistrats élus pour 1 an par les membres de la Curie, sorte de sénat local, chargée du pouvoir législatif. La nomination des magistrats peut également être soumise à l'acclamation populaire, c'est-à-dire que les citoyens pouvaient modifier ou conforter le choix des décurions en manifestant leur accord ou désaccord. Parmi ces magistrats, on trouve les duumviri, chefs de la cité, les augures, responsables du culte impérial, les édiles qui sont chargés de l'entretien des bâtiments publics et les questeurs qui surveillent les finances. Ces magistrats siègent à la Curie, assistés des anciens magistrats et des décurions qui sont recrutés à vie par cooptation 1 parmi les notables de la cité.

La cité d'Aregenua fait partie de la province de la Gaule lyonnaise.

La province est administrée par un gouverneur (légat d'Auguste propréteur) qui réside dans la ville de Lyon. Chaque année, le 1^{er} août, pour célébrer le culte impérial, les cités de la Gaule envoient une délégation de notable à Lyon. Ces hommes, choisis par leur sénat local, forment le conseil des Gaules (*concilium Galliarum*). Ce conseil, composé d'une soixantaine de membres, a une fonction religieuse mais aussi politique en communiquant avec l'empereur pour lui transmettre des requêtes concernant les aspirations des populations gauloises.

(1) cooptation : pour une assemblée, nomination d'un membre par ceux qui en font déjà partie.

À partir de ce document, complétez l'organigramme de l'organisation administrative de la Gaule lyonnaise.



| D'après votre travail, l'organisation de l'administration de la cit | é |
|---|---|
| vous semble-t-elle démocratique ? Pourquoi ? | |

Quel peut être l'intérêt de l'empereur de donner ainsi le pouvoir à l'aristocratie locale ?

_

C. Titus Sennius Solemnis : une grande figure de l'élite galloromaine.

Première salle du musée

Titus Sennius Solemnis est un Viducasse, faisant partie des notables, rare personnage dont le nom et la carrière nous sont connus, grâce aux dédicaces figurant sur un socle de statue trouvé à Vieux.

De qui sont ces dédicaces?

À l'aide de ces dédicaces et du texte suivant, essayez de mieux comprendre la carrière d'un riche citoyen romain.

Titus Sennius Solemnis est un riche propriétaire terrien, aux vastes domaines agricoles, vivant près d'*Aregenua*.

Aujourd'hui est un grand jour pour Titus. En ce 16 décembre 238, il arrive au forum d'*Aregenua* où une statue à sa gloire va être inaugurée. Offerte par le gouverneur de la Lyonnaise, cette statue repose sur un socle sur lequel sont retranscrites des lettres de gouverneurs, amis de Titus.

La cérémonie commence : un duovir fait l'éloge de Titus.

« Titus Sennius Solemnis a un *cursus honorum* (carrière des honneurs) tout à fait remarquable. Il a été *duovir* à quatre reprises et sans tirage au sort !¹ Il fut notre *augure*, assurant le culte de Rome et d'Auguste. Mais ces fonctions ne se limitent pas à notre Cité. En 220, nous l'avons choisi comme représentant au *concilium Galliarum*. Son éloquence lui valut l'amitié de plusieurs gouverneurs, qui l'ont même accueilli à Rome! Et il fut choisi comme Grand Prêtre de Rome et d'Auguste mais aussi nommé *judex* (juge) de la caisse des Mines de Fer. Sa carrière le conduit parfois loin de sa cité, lorsque devenu *tribun semestriel*, il rejoint l'armée de Bretagne ou encore appelé à conseiller le légat de la Illème légion Auguste, il séjourne à Lambèse en Numidie (Afrique).

Et ce n'est pas tout! En tant qu'évergète ², il s'est montré généreux à l'égard de ses concitoyens. Son père avait commencé la construction de thermes, Titus les a achevées et a légué de quoi les entretenir ; il a également offert un couteux spectacle de gladiateurs : pas moins de 32 combats répartis sur 4 jours!

Alors en ce jour, rendons hommage à Titus Sennius Solemnis!»

¹ Le tirage au sort était utilisé dans le cas d'une égalité entre 2 candidats. Cette expression « sans tirage au sort » peut signifier qu'il a été élu brillamment.

² En échange du pouvoir et des honneurs, les notables s'efforcent d'embellir leur cité pour en faire l'image de Rome. L'évergétisme est quasi obligatoire si on veut tenir son rang.

| Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer que Titus Sennius Solemnis était citoyen ? |
|---|
| - - - |
| Soulignez dans le texte toutes les fonctions qu'il a occupées et complétez le tableau suivant. |
| Fonctions économiques |
| Fonctions politiques |
| Fonctions religieuses |
| Fonctions militaires |
| Fonction administrative |
| En échange de leur pouvoir politique, les magistrats et les décurions pratiquent l'évergétisme. En tant qu'évergète, qu'a réalisé Titus ? En quoi est-ce remarquable ? |
| Quel peut être l'intérêt pour Rome d'encourager une telle pratique ? Et pour l'évergète ? Pour Rome : |
| Pour l'évergète : |

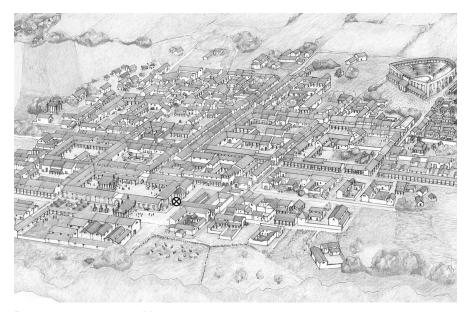
On peut voir qu'à plusieurs reprises, Titus occupe des fonctions religieuses. Quel rôle joue le culte de l'empereur dans la romanisation ?

II. VIVRE SOUS LA PAX ROMANA.

A. Les villes, reflet de Rome

Les villes gauloises, à l'image de toutes celles des provinces veulent ressembler à Rome, tant par la présence de monuments emblématiques que par l'architecture. Certains de ces monuments évoquent l'art de la vie urbaine (théâtre, thermes). Elles s'organisent à partir d'un plan quadrangulaire, (adapté parfois en fonction du contexte local) dont les axes se croisent à angle droit quand le site s'y prête : un axe Nord-Sud (cardo) et un axe Est-Ouest (decumanus). La conception de l'habitat et les techniques de construction romaines sont diffusées très rapidement.

Dès le 1^{er} siècle après J.-C., l'art de vivre romain se diffuse.



Restitution hypothétique d'Aregenua,

illustration©: Marie-Anne Rohmer, service Archéologie, conseil général du Calvados.

Laissons Titus Sennius Solemnis nous guider pour une promenade dans la Cité d'*Aregenua*.

Vous pouvez réaliser aussi ce trajet. Sortir du musée et prendre la direction de la Maison au grand péristyle. La dépasser pour apercevoir le Forum (départ au niveau de l'étoile) puis aissez-vous guider par Titus. Vous pouvez souligner les noms de lieux dans le texte au fur et à mesure de la visite et tracer sur la carte votre itinéraire.

Titus en cette fin de matinée se trouve dans les thermes, au Sud de la cité; c'est un vaste bâtiment, qui comporte de nombreuses pièces: vestiaires, toilettes, bain froid (*frigidarium*), bain tiède (*tepidarium*), bain chaud (*caldarium*), salles de massage. Il n'y est pas venu seulement pour se laver mais aussi pour rencontrer ses amis et passer un moment agréable dans un cadre luxueux (colonnes de marbre, mosaïques). Avant de sortir, il observe les gymnastes qui s'entraînent dans la palestre (cour intérieure où se pratique l'exercice physique).

Il empreinte le *cardo maximus* pour pénétrer sur le forum. Cette grande place, bordée de galeries à colonne est un lieu de rassemblement pour les cérémonies publiques comme lors des proclamations des décisions de la Curie, des cérémonies religieuses (culte de Rome et d'Auguste), des spectacles. C'est un lieu privilégié pour la rencontre des citoyens, lieu de la cohésion sociale. Il n'y entre jamais sans une certaine émotion au souvenir de la cérémonie d'inauguration de sa statue. Elle se trouve non loin de lui, sur le côté ouest, à proximité du temple, juché sur un podium. À sa droite, il contemple la Curie, le bâtiment lui est familier : il y a si souvent siégé! Le forum rassemble de nombreuses boutiques, il espère bien trouver un présent pour l'ami qu'il doit rencontrer. Son achat effectué, il sort du forum par la porte Nord, tourne à droite sur le décumanus, de nouveau à droite (cardo) et longe les murs de la basilique. Facilement identifiable par son abside, elle est un lieu où se règlent les affaires juridiques, commerciales ou politiques.

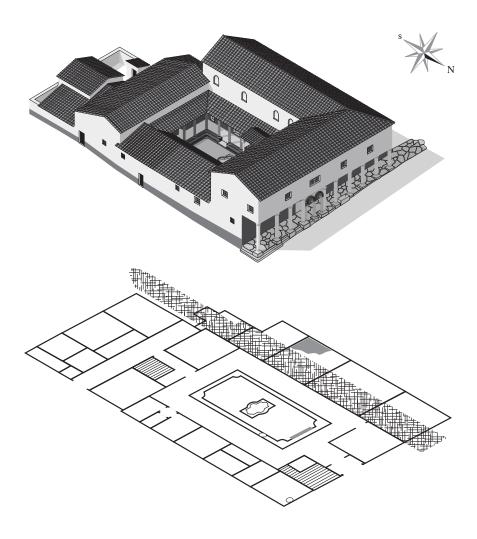
Un peu plus bas, il aperçoit la domus de son ami. Il se présente à

l'entrée principale (Faites comme lui et complétez un peu plus bas les questions concernant la Maison au grand péristyle), à l'abri d'une galerie à colonne. Une esclave lui ouvre, son maître est dans ses bains, elle va l'y conduire. Titus est immédiatement séduit par cette domus, inspirée de l'architecture romaine ; il pénètre tout d'abord sous le péristyle. Cette galerie donne sur un jardin ornementé par des colonnes décorées et par un bassin polylobé. Les eaux de pluies sont collectées dans des réservoirs situés sous les toits en pente douce. Il suit l'esclave dans la galerie de droite et admire le riche décor : fresque d'Achille et Téthys, sculptures bachiques, colonnes ciselées de motifs végétaux, piliers ornés de bas-reliefs... Il passe par le salon d'apparat où trône la déesse tutélaire de la ville. La mosaïque du pavement est particulièrement remarquable. Son ami est dans ses bains. Ici la chaleur est assurée par l'hypocauste et l'eau courante par une canalisation reliée à un aqueduc.

Pas le temps de se prélasser, les deux hommes doivent se rendre au théâtre. Ils empruntent le *cardo* vers le Nord de la ville, passent devant des maisons plus modestes. Elles sont couvertes en tuiles et ont des murs en torchis et bois de chêne, recouverts d'enduits et reposant sur des murets maçonnés à sec ou liés à l'argile. Ces habitations, sur un seul niveau, ont un sol en plancher ou en terre battue. Lorsqu'ils passent devant celle de la Cour en U (on la surnomme ainsi par la forme de sa cour s'ouvrant sur une cave) ils savent qu'ils ne sont plus très loin. Déjà ils aperçoivent le haut mur de scène. Mais il leur faut presser le pas, la représentation théâtrale va bientôt commencer.

La Maison au Grand Péristyle

Indiquez par une étoile l'entrée de la maison. Complétez le plan par les indications du texte (pièces vues, éléments du décor, de l'architecture etc...).



Restitution hypothétique de la Maison au grand Péristule, illustration®: Laurent Verrier, service Archéologie, conseil général du Calvados.

À la fin de votre visite, complétez le tableau suivant.

| Monument | Description | Description |
|--------------|--|-------------|
| | Très vaste bâtiment formé de nombreuses salles, richement décorées | |
| La palestre | | |
| Le Forum | | |
| Sa statue | Le socle | |
| | Édifice à l'Ouest du Forum, surélevé sur un podium, à colonne | |
| La basilique | | |
| Le théâtre | | |

Montrez en quoi ces monuments sont représentatifs de la romanisation.

De retour au musée, relevez les éléments architecturaux ou décoratifs d'influence romaine présents dans les deux premières salles.

| Élément | Description et lien avec Rome |
|---------|-------------------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

L'essor et la diffusion des coutumes de Rome sont le fruit d'une grande période de paix qui a permis aux cités de consacrer leurs ressources à vivre plus agréablement.

B. Les bénéfices de la Pax Romana

Les voies romaines

Après la conquête, les Romains ont très vite réalisé un ensemble de routes sous l'impulsion notamment d'Agrippa [63-12 av. J.- C.], général romain, gendre et ministre d'Auguste. Les voies romaines les plus importantes étaient financées par l'Etat. Les voies secondaires étaient quant à elles aux frais des cités qu'elles joignaient et les plus petites voies étaient, elles, entretenues par les propriétaires dont elles traversaient les terrains.

Repérez sur la carte de Peutinger la cité d'Aregenua.

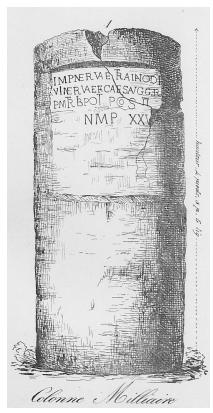
La présence des voies romaines est attestée par les bornes. Ces bornes milliaires sont les équivalents de nos bornes kilométriques actuelles. Le nom de milliaire vient du mot "mille", qui était l'unité de distance mesurant mille pas, soit environ 1481 mètres. La borne milliaire comporte toujours une inscription gravée en abrégé qui nomme l'empereur qui a fait construire ou restaurer la route, ainsi que ses titres et ses fonctions.

La borne indique naturellement la distance entre le lieu où elle est implantée et le point de départ, très souvent le chef-lieu de cité.

▶ La borne milliaire est en calcaire et mesure 1,43 m. de hauteur et 0,63 m. de diamètre. Elle été découverte à Frénouville le 14 septembre 1804. Elle remonte à 98 ap. J.-C. La titulature nous informe en effet que la borne est dédiée à Trajan, empereur de 98 à 117 ap. J.-C.

Dédicace:

À l'empereur Nerva Trajan, fils du divin César Auguste, Germanicus, Grand Pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, Père de la Patrie, Consul pour la deuxième fois. 25 000 pas de *Noviomagus*



Arcisse de Caumont, Cours d'Antiquités monumentales (Atlas 2)

Quelle ville actuelle est Noviomagus?

-

À combien de km se trouve-t-elle de Frénouville d'après les Romains ?

-

Une grande partie des routes est prise en charge par l'Etat. Pourquoi Rome a-t-elle intérêt à développer les voies de communication ?

-

_

Regardez dans la troisième salle la carte des échanges commerciaux.

Quels sont les produits importés du plus loin de l'Empire ? Pourquoi ?

-

Comment étaient-ils transportés jusqu'à Aregenua?

-

Le commerce est intense, la Gaule nourrit Rome de son blé et de ses charcuteries, elle exporte ses vaisselles en bronze ou en céramique sigillée. À l'inverse, le mode de vie, imité des Romains, développe la consommation de produits importés : marbre, plomb, étain, mais aussi vin, huile d'olive de Bétique (Espagne du Sud). Les grands courants commerciaux restent actifs jusqu'au IVe siècle ap. J.-C. De plus, l'usage de la même unité monétaire, dans tout l'Empire facilite ses échanges.

C. La diffusion des savoirs.

► Le latin

Un état adopte une ou plusieurs langues officielles pour indiquer dans quelle langue ses institutions et ses fonctionnaires pourront

donner un service à la majorité de sa population. Pour assurer une certaine cohésion dans leur Empire, les Romains ont imposé aux différentes provinces une langue d'administration : le latin. Pour exercer le pouvoir sur un empire ou dans un état, il faut pouvoir communiquer.

La langue est depuis toujours le principal véhicule d'une culture. Les Romains l'avaient compris. Ils ont diffusé leur vision du monde à travers leur langue et leurs institutions. Ils l'ont aussi fait à l'aide de la religion. En intégrant les dieux des provinces conquises à leur religion, ils ont ainsi permis aux différentes cultures de s'intégrer à l'Empire.

Si élèves latinistes, il existe un parcours en latin.

► La vie quotidienne

Dans chaque vitrine de la troisième salle, choisissez un élément qui vous semble représentatif des apports de la culture romaine.

L'empire romain a manifesté une extraordinaire faculté d'intégration même si des inégalités demeurent suivant la naissance, la fortune, les relations. En devenant une cité romaine, la ville d'*Aregenua* s'est modifiée. Elle s'est enrichie d'éléments culturels propres au monde romain. Néanmoins, il ne faut pas croire que la culture gauloise a disparu, elle a évolué selon un phénomène d'acculturation, donnant naissance à la culture gallo-romaine. La romanisation est un processus complexe, qui englobe de nombreux aspects de la vie et qui a permis une vie sociale riche.

La dernière salle du musée permet d'en mesurer les répercussions sur l'habitat en comparant avec la représentation de la ferme qui s'est développée sur le site de Vieux après la période gallo-romaine.



musée & sites archéologiques
13 chemin Haussé
14 930 Vieux
Parking visiteur : route de Feuguerolles
Tel : 02 31 71 10 20
Fax : 02 31 10 25
vieuxlaromaine@calvados.fr

Questionnaire réalisé par le service éducatif du service archéologie, conseil général du Calvados, D.G.A Jeunesse, Culture et Territoires. 2015





vieuxlaromaine@calvados.fr